

LES SITES SOLARA-FIN.COM - SOLARA-FINANCELIMITED.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Les sites proposent comme une multitude d'autres d'investir avec du trading. Ce placement à très haut risque génère une perte pour plus de 80 % des consommateurs ! Avec des escrocs, la perte est certaine à 100 %... Ces sites n'ont aucun agrément. Ils sont donc à éviter.

Le site solara-financelimited.com

Il a été créé le 25/04/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/solara-financelimited.com>

Le site solara-fin.com

Il a été créé le 24/04/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/solara-fin.com>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 06 71 70 58 80

Le numéro 44 74 51 27 40 77

Le numéro 44 77 33 86 27 16

Le numéro 44 78 80 67 93 91

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Eduard PASCAL

Les mails

Le site solara-financelimited.com utilise comme nom de domaine pour l'envoi des mails solara-fin.com

Les produits

Il est proposé d'investir dans le trading. Il est proposé d'investir dans 4 produits :

Cryptomonnaies

Forex (devises)

Matières premières

Actions

Nous avons été étonnés de certaines affirmations dans le mail envoyé que nous reproduisons ci-dessous :

"Présente depuis plusieurs années sur le marché, notre entreprise est dûment enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Notre licence, renouvelée tous les deux ans, a été mise à jour pour la dernière fois le 1er mars 2025."

Le site a été créé le 24/04/2025... Nous avons du mal à comprendre comment l'AMF a pu renouvelé un agrément pour un site qui n'existait pas.

Le rendement proposé nous a beaucoup surpris !

*"Notre objectif : Réduire les risques et maximiser les rendements.
Nous visons un retour sur investissement mensuel minimum de 30%."*

30 % de rendement mensuel ????

Les informations juridiques

Le mail en notre possession ne donne aucune information. Il semble qu'il soit usurpé le nom d'une société anglaise.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

